Protection des données personnelles



|  |
| --- |
| **Objectif : Justifier les principes de protection des données personnelles et les précautions à prendre pour l’enregistrement ou l’archivage des documents écrits et leur diffusion.** |

Situation professionnelle : Vous êtes animateur au sein de l’ « association Culture Insertion Prévention » (ACIP) à Amiens. Vous travaillez sur la création du site de l’association. Vous vous renseignez sur les précautions à prendre lors de la création de fichiers informatisés.

**I/ La CNIL : Qu’est-ce que c’est ?**

En t’aidant du site <http://www.cnil.fr>, répond aux questions suivantes :

1.1/ Donne la signification du sigle CNIL.

1.2/ Indique la loi qui a permis la mise en place de la CNIL ainsi que sa date de création.

1.3/ Indique qui finance la CNIL.

1.4/ Donne la composition de la CNIL (nombre de membres et fonctions)

1.5/ Cite les deux principales missions de la CNIL.

1.6/ Cite les droits des usagers que la CNIL cherche à protéger.

**II/ L’accès aux fichiers contenant des informations personnelles**

2.1/ Enonce le principe à respecter lors de la transmission de l’information.

2.2/ Explique ce que sont des données personnelles.

2.3/ Indique les informations personnelles dont la collecte et la conservation est interdite par la loi informatique et liberté.

2.4/ Indique les droits des personnes « fichées ».

2.5/ A l’aide de tes connaissances, donne 4 conseils pratiques à suivre par les entreprises afin d’assurer un premier niveau de sécurité des données informatiques.



Source : Techniques de communication et de médiation sociale - Casteilla

2.6/ Répondre par vrai ou faux aux affirmations suivantes :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | V/F | Justifications |
| Suite à ma demande de logement, un propriétaire contacte mon employeur pour connaitre mon type de contrat et mon salaire. |  |  |  |
| Je ne peux pas collecter de données personnelles auprès des enfants participants aux activités de l’association. |  |  |  |
| Je peux mettre des photos des enfants prises lors d’activités dans la structure sur le blog de l’association. |  |  |  |
| On peut diffuser sur internet les notes et les résultats du BAC |  |  |  |
| Le directeur de l’association peut communiquer les coordonnées des jeunes participants à l’aide aux devoirs aux collèges du secteur. |  |  |  |

**III/ La création d’un fichier informatisés**

Votre responsable vous demande de créer un fichier informatisé comprenant des informations sur les membres et les donateurs de l’association.

3.1/ Ce fichier entrant dans le cadre « vie citoyenne et associative », vérifier sur le site <http://www.cnil.fr/declarer-un-fichier> si une déclaration à la CNIL est nécessaire.

3.2/ Indiquer le numéro de la déclaration (ou de la dispense, le cas échéant)

3.3/ Barrer les données que vous ne pouvez pas recueillir sur les membres et donateurs de l’association :

□ âge

□ numéro de sécurité sociale

□ nationalité

□ infraction, condamnation

□ identité bancaire

□ état de santé

3.4/ Indiquer la durée de conservation de ces données.